

# Préserver la nature ordinaire



## Y aurait-il une nature « ordinaire » et une autre qui serait « extraordinaire » ?

Quand on pense protection de la nature, ce qui vient d'abord à l'esprit, c'est l'ours, le loup, les dauphins et, d'une manière générale, les plantes et les animaux que l'on peut rencontrer dans les espaces sauvages (océans, marais, forêts, montagnes...), les réserves et les parcs naturels. Pourtant, la nature est présente ici, au pas de notre porte.



La nature est présente au pas de notre porte.

### Exemples

- L'alouette dans les champs
- La sauge des prés au bord du chemin

Beaucoup de ces espèces « banales », qui constituent la nature « ordinaire » sont en régression. Ce sont les espèces rares de demain... si nous ne réagissons pas.

### Exemples

Entre 1989 et 2003, les populations d'oiseaux communs ont baissé de 10 % en forêt et de 27 % en milieux agricoles ouverts.

Les plus minuscules insectes, les herbes les plus insignifiantes ont leur place dans le fonctionnement des écosystèmes.

### Exemple

Faisans et perdrix, oiseaux des espaces cultivés, se nourrissent essentiellement de « mauvaises herbes », et de fourmis au stade poussin.

## La chevêche, un oiseau très dépendant des activités humaines

La chouette chevêche, d'origine méditerranéenne, aurait progressé vers l'Europe du Nord en accompagnant le développement de l'agriculture et les défrichements. Elle affectionne les milieux « ouverts », comportant une certaine diversité (prairies où elles chassent les rongeurs et les insectes, haies, arbres creux où elle niche), tels qu'en offre l'agriculture traditionnelle. En Haute-Normandie, l'espèce est liée aux vieux vergers sur herbages situés en périphérie des villages. Elle est menacée à la fois par l'urbanisation, l'intensification de l'agriculture et la déprise agricole. Sa protection passe par la préservation de surfaces suffisantes de prairies plantées de quelques vieux pommiers ou poiriers.



Les espèces communes sont de bons indicateurs de l'état de la biodiversité. Rappelons que celle-ci constitue une base de la production agricole. Sans insectes pollinisateurs pas de fruits, ni de graines de colza ; sans vers de terre, pas de fertilité ; sans coccinelles et autres prédateurs, pas de protection naturelle contre les pucerons ; etc.

## Ne suffit-il pas que les espèces menacées soient protégées par la loi ?

Non, car si leur milieu de vie est dégradé ou disparaît, elles régressent et disparaissent également.

### Exemple

Les tritons et les crapauds sont protégés par la loi, mais le propriétaire d'une mare peut combler celle-ci en toute impunité même si elle permet la reproduction de ces batraciens.

Les réserves et les parcs naturels sont utiles mais limités en surface et en nombre. Il est donc important de préserver sur l'ensemble du territoire des milieux qui peuvent sembler banals mais qui sont en réalité très précieux. Leur valeur écologique est démultipliée lorsqu'ils sont connectés entre eux ou bien dispersés à une densité suffisante sur le territoire.



La grenouille rousse a besoin de mares pour se reproduire.

## Pourquoi la nature ordinaire est-elle maintenant menacée ?

Les causes sont multiples, en premier lieu la disparition et la dégradation rapide de certains milieux.

### Exemples

- Mares : comblement, eutrophisation
- Haies : arrachage, eutrophisation
- Vergers de grands arbres : arrachage, non renouvellement
- Clochers : fermeture

Ensuite, l'usage intensif des insecticides et herbicides joue un grand rôle. Les premiers font rarement le tri entre les

« bons » insectes et les « mauvais ». Les seconds ont pour effet de supprimer toute végétation autre que cultivée sur des surfaces considérables.

La plupart des produits de traitement ont un impact négatif sur la faune du sol et la faune aquatique. Ajoutons à cela la circulation automobile (écrasement des batraciens lors de leurs migrations de printemps, percusion de chouettes effraies...), les poteaux téléphoniques creux qui piègent les oiseaux cavernicoles, le piégeage des blaireaux, fouines, belettes et putois, concurrents des chasseurs.

## Jusqu'à présent, la nature ordinaire coexistait avec l'homme sans qu'on s'occupe d'elle...

Oui, et elle a toujours évolué au gré des défrichements et des évolutions de l'agriculture. L'homme a créé des milieux favorables à la vie. Mais les mutations que nous connaissons actuellement – urbanisation, concentration des exploitations agricoles, utilisation généralisée des pesticides, etc. –, n'ont rien à voir avec celles qui sont intervenues dans l'histoire. Il nous faut trouver des façons de faire qui préservent cette nature que nous aimons retrouver quand nous allons au jardin ou nous promener dans la campagne.

## L'eutrophisation

L'eutrophisation est une dégradation correspondant à un enrichissement excessif du milieu, principalement en composés azotés (nitrates, sels d'ammoniaque) et/ou phosphatés.

L'eutrophisation du sol est une cause majeure d'appauvrissement de la flore prairiale, qu'on trouve également au bord des routes. Elle favorise certaines espèces végétales dites « nitrophiles » (« qui aiment l'azote »), en général très vigoureuses. Ce sont notamment la grande ortie, le rumex, la berce.

Principales causes :

- fauchages inappropriés en bord de route, répétés sur une végétation verte et tendre, riche en azote et pauvre en carbone ;
- dépôts sauvages de déchets verts dans les chemins ;
- apports massifs d'engrais azotés dans les champs voisins ;
- retombées atmosphériques de composés azotés (« charges critiques »).
- L'eutrophisation de l'eau favorise les algues unicellulaires et filamenteuses au détriment de la flore aquatique habituelle. Elle occasionne également des changements importants dans la faune d'invertébrés. Principales causes :
  - rejets d'eaux usées ou de lisier ;
  - apports d'engrais azotés solubles par les eaux de ruissellement
  - retombées atmosphériques.



Eutrophisation d'un chemin : déchets verts et orties.

## Corridors écologiques et aménagement du territoire

Les « corridors écologiques » assurent des connexions entre des milieux isolés. Ils favorisent les échanges entre populations, la propagation des plantes et les déplacements des animaux terrestres (recherche de nourriture ou d'un site de reproduction). Ce sont notamment les bordures de routes, autoroutes ou voies de chemin de fer, les haies, les forêts riveraines des cours d'eau, les fossés humides. A l'inverse, murs, clôtures, routes et autoroutes, champs traités avec des pesticides fragmentent les milieux.

Certaines grandes collectivités se sont engagées dans une politique volontariste de « corridors écologiques » : Régions Alsace et Nord-Pas-de-Calais, conseils généraux des Hauts-de-Seine et de l'Isère. Les 45 pays membres du Conseil de l'Europe se sont engagés en 1995 à établir en 2005 au plus tard une cartographie nationale et régionale définissant leur réseau de corridors écologiques. C'est le Réseau écologique paneuropéen.



Les autoroutes fragmentent le milieu, mais leurs bordures constituent des corridors écologiques.

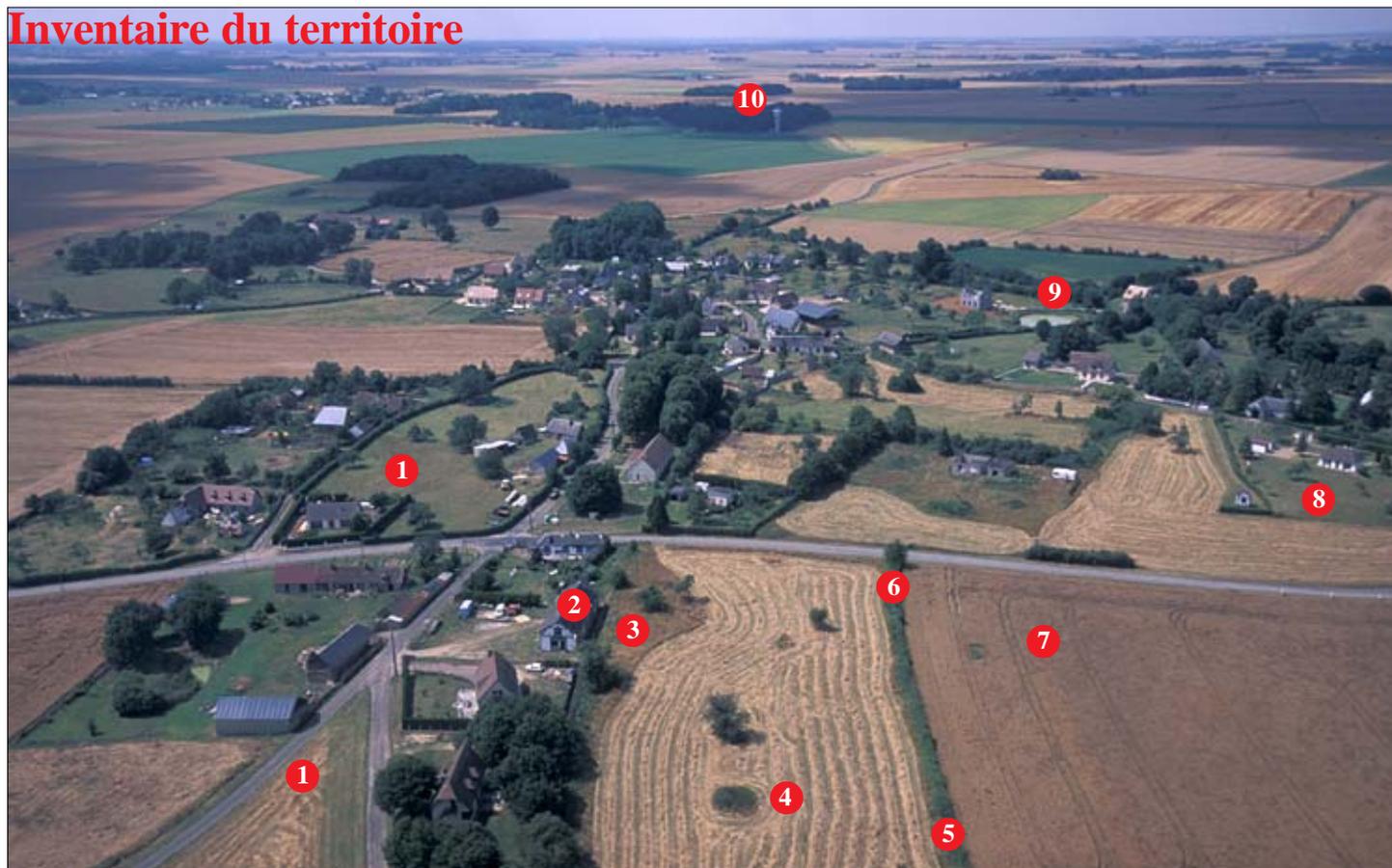
## Il y a tellement de choses à faire ! Comment, moi, puis-je m'impliquer ?

Il faut tout à la fois sensibiliser à ce concept nouveau les différentes catégories de citoyens, éduquer les enfants, gérer et aménager le territoire de la manière la plus appropriée... Tout le monde est concerné, notamment à la campagne : les jardiniers – l'ensemble des jardins représente en France plus que les surfaces en réserves naturels ou parcs nationaux –, mais aussi les enfants des écoles, les chasseurs et pêcheurs, les naturalistes, les agriculteurs – en charge de plus de 60 % du territoire –, les collectivités locales, les entreprises, etc.

La préservation de la nature ordinaire est un excellent thème fédérateur à l'échelle de la petite collectivité (commune ou groupement de communes, par exemple). En effet, elle offre à chacun la possibilité de s'investir à son niveau, avec ses compétences, dans un projet passionnant et utile.

On a envie de protéger ce qu'on aime, donc ce qu'on connaît. D'où l'importance de la découverte de la nature dans le cadre de l'école ou d'associations spécialisées.

## Inventaire du territoire



### 1 Milieux prairiaux

Prairies

Pelouses

Bords de routes et chemins

**Plantes concernées :**

flore prairiale dans son ensemble (centaurée jacée, linéaire, compagnon blanc, compagnon rouge, narcisses, panais, carotte sauvage, chicorée sauvage, orchidées, tanaïs, campanule élevée, etc.).

**Animaux concernés :**

- insectes : lépidoptères (papillons : notamment lycènes), orthoptères (sauterelles, criquets, grillons), coléoptères (carabes) ;  
- oiseaux : pipit farlouse, tarier des prés, vanneau huppé.

**Principale atteinte :**

banalisation de la flore causée par l'eutrophisation.

**Acteurs concernés :**

agriculteurs, collectivités locales.

**Mesures à prendre :**

- fauchage tardif (fin d'été) du bord des routes et des chemins au-delà du premier mètre ;  
- réduction de la fertilisation azotée (minérale ou organique) sur prairies ;  
- respect des chemins ruraux et de leurs bordures lors des traitements herbicides et insecticides des champs, et lors des labours ;  
- lutte contre les chardons et les orties : broyage ou fauchage avant floraison plutôt que traitements herbicides anti-dicotylédones.

### 2 Bâtimens

**Animaux concernés :**

- mammifères : chauves-souris ;  
- oiseaux : effraie des clochers, hirondelle de fenêtre, hirondelle rustique, martinet noir.

**Principales atteintes :**

- fermeture des clochers, greniers, granges, etc. ;  
- destruction des nids.

**Acteurs concernés :**

propriétaires, collectivités.

**Mesures à prendre :**

- aménagement des bâtiments permettant l'accès des animaux ;  
- pose de nichoirs.

### 3 Terrains vagues, friches

**Animaux concernés :**

principalement les insectes.

**Principales atteintes :**

aménagement, mise en culture.  
**Acteurs concernés :** propriétaires.

**Mesures à prendre :** aucune.

### 4 Ilots

### 5 Corridors écologiques

### 6 Obstacles

### 7 Cultures

Céréales, colza, pois, lin

Plantes sarclées (betterave, maïs, pomme de terre)  
Luzerne

**Plantes concernées :**

plantes messicoles (bleuet, chrysanthème des moissons).

**Animaux concernés :**

- microfaune du sol (vers, insectes...) ;  
- insectes pollinisateurs (abeilles) ;  
- oiseaux : alouette des champs, bruant proyer, caille des blés ;  
- mammifère : lièvre d'Europe.

**Principales atteintes :**

traitements insecticides et herbicides, labours profonds.

**Acteurs concernés :**

agriculteurs.

**Mesures à prendre :**

- réduction des intrants ;  
- bannissement des traitements en bordure des champs ;  
- création de « jachères faune sauvage ».

### 8 Jardins et espaces verts

**Animaux concernés :**

- insectes : carabe doré, courtilière (autrefois répandue et nuisible, maintenant localisée), machaon (papillon dont la chenille se nourrit de feuilles de carotte et de fenouil) ;  
- oiseaux : gobemouche gris, rougequeue à front blanc ;  
- mammifères : hérisson, muscardin.

**Principales atteintes :**

- banalisation de la végétation ;  
- mauvaises pratiques (taille inappropriée, traitements inopportuns...) ;

**Acteurs concernés :**

jardiniers amateurs, responsables des espaces verts.

**Mesures à prendre :**

- éradication des plantes envahissantes (berce du Caucase, renouée du Japon...) ;  
- création de milieux accueillants pour la faune sauvage (mare ou bassin aux bords en pente douce, haie de feuillus, coin prairie...) ;  
- formation des jardiniers (amateurs et professionnels) à une meilleure connaissance de la faune, de la flore et des processus naturels.

### 9 Milieux aquatiques

Fossés

Mares

Ruisseaux

Cours d'eau et leurs berges

Sources, fontaines, lavoirs

**Plantes concernées :**

flore aquatique dans son ensemble.

**Animaux concernés :**

- insectes aquatiques (libellules, dytiques, notonectes...) ;

- amphibiens (grenouilles, tritons, crapauds) ;

- mammifères : campagnol amphibie, crossopie (musaraigne) aquatique ;

- oiseaux : chevaliers et bécassines en migration et hivernage, bergeronnette des ruisseaux, grèbe castagneux, martin-pêcheur, mésange boreale, râle d'eau.

**Principales atteintes :**

pollution, comblement, curage inapproprié, aménagement des berges, concurrence d'espèces exotiques.

**Acteurs concernés :**

propriétaires riverains, agriculteurs, collectivités

**Mesures à prendre :**

- curages limités aux « vieux fonds » et étalés sur deux ou trois ans ;  
- maîtrise des eaux usées ;  
- implantation de bandes enherbées le long des cours d'eau, préservation de la ripisylve (forêt riveraine) ;  
- éradication des tortues de Floride.

### 10 Milieux arborés ou arbustifs

Arbres isolés ou alignés

Fourrés (arbustes)

Bosquets, bois et lisières

Haies

Vergers hautes-tiges

**Plantes concernées :**

plantes herbacées et arbustes de sous-bois.

**Animaux concernés :**

- oiseaux : bruant jaune, buse variable, chevêche d'Athéna, coucou gris, épervier d'Europe, faucon crécerelle, faucon hobereau, fauvette grise, grive draine, hibou moyen-duc, linotte mélodieuse, mésange huppée, moineau friquet, pic vert, pigeon colombine, pipit des arbres, pouillot fitis, pouillot siffleur, rougequeue à front blanc, tarier pâle, tourterelle des bois ;  
- mammifères : putois d'Europe, muscardin.

**Principales atteintes :**

arrachage des haies, suppression des vieux arbres et arbres morts volontaire ou à la suite des tempêtes.

**Acteurs concernés :**

agriculteurs, collectivités.

**Mesures à prendre :**

- préservation des arbres, notamment les vieux sujets, les saules têtards, les pommiers et poiriers creux ;  
- maintien d'une bande enherbée en lisière des bois et en bordure des haies ;  
- préservation des haies et plantation de nouvelles en faisant appel aux essences champêtres dans les zones rurales ;  
- taille les haies en dehors de la période de nidification des oiseaux (avril à juin).

**NB** Sont considérés comme « concernés » les espèces et groupes animaux et végétaux plus ou moins menacés dans la nature ordinaire.

Acteurs	Actions	Outil
Collectivités locales  <p><i>Barrières à amphibiens en bord de route.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion différenciée des espaces verts</li> <li>- Protection d'éléments remarquables du paysage (haies, arbres, mares, etc.)</li> <li>- Préservation des chemins ruraux (contre les décharges sauvages, les labours et traitements abusifs)</li> <li>- Gestion adaptée de la voirie</li> <li>- Urbanisme laissant une place à la vie sauvage</li> <li>- Création de « trames vertes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation des jardiniers et personnels communaux</li> <li>- Classement au Plan local d'urbanisme</li> <li>- Médiateur environnement communal (écogarde)</li> <li>- Etablissement d'un cahier des charges pour les aménageurs et les paysagistes (hydraulique douce, végétaux adaptés, conservation des arbres, etc.)</li> <li>- Passages pour la faune sur ou sous les voies de communication</li> <li>- Contrat de corridor écologique</li> <li>- Formation des experts forestiers, écogardes, personnels communaux</li> </ul>
Agriculteurs 	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation et gestion des haies, arbres, mares, prairies naturelles, vergers hautes-tiges</li> <li>- Implantation de bandes enherbées</li> <li>- Réduction des intrants (engrais, produits phytosanitaires)</li> <li>- Préservation des bordures de champs</li> <li>- Implantation de « couverts à gibier » ou de « jachères environnement et faune sauvage », de préférence linéaires (lisières, bordures)</li> <li>- Fauche centrifuge des fourrages</li> <li>- Conversion à l'agriculture biologique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat d'agriculture durable</li> <li>- Id.</li> <li>- Id.</li> <li>- Contrat passé avec la Fédération départementale des chasseurs</li> </ul>
Aménageurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et gestion de lotissements, zones d'activité et infrastructures de transports compatibles au maximum avec la vie sauvage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats avec associations spécialisées</li> </ul>
Enfants et leurs éducateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des ressources naturelles de la commune</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Site Internet de l'école, expositions</li> <li>- Sentier botanique</li> </ul>
Chasseurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion raisonnée des prélèvements de gibier</li> <li>- Respect des prédateurs</li> <li>- Bannissement des lâchers de gibier d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de chasse</li> <li>- Concertation avec les agriculteurs et les forestiers</li> </ul>
Pêcheurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gestion raisonnée de la ressource halieutique</li> <li>- Respect des prédateurs</li> <li>- Respect de la végétation des rives et du lit des cours d'eau</li> <li>- Bannissement de l'empoisonnement avec des poissons d'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pêche « no-kill »</li> </ul>
Randonneurs et autres usagers de la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Respect des plantes, des animaux et des milieux (pas de divagation des chiens, cueillettes raisonnables, discrétion...)</li> </ul>	
Naturalistes amateurs et autres érudits Associations naturalistes ou de protection de la nature	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la connaissance</li> <li>- Sensibilisation du public</li> <li>- Protection de milieux menacés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaires locaux de la flore et de la faune</li> <li>- Sorties nature</li> <li>- Conventions passées avec les propriétaires</li> </ul>
Citoyens	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide financière des associations de protection de la nature ayant une action locale</li> <li>- Comportement respectueux des plantes, des animaux et de leur milieu</li> <li>- Participation à la vie des associations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parrainages d'espèces ou d'espaces</li> </ul> 
Jardiniers	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pratique du jardinage biologique (sans traitements toxiques)</li> <li>- Création d'espaces dédiés à la vie sauvage (mare, haie, coin prairie...)</li> </ul>	
Associations d'éducation à l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Familiariser les enfants et leur famille avec la nature environnante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours de découverte</li> <li>- Sorties nature</li> </ul>

## Les inventaires naturalistes régionaux

- Les inventaires naturalistes régionaux sont des livres réalisés par des associations spécialisées regroupant des observateurs bénévoles. Ils donnent des informations précises sur le statut de chaque espèce dans la région et des indications pour sa préservation.
- Inventaire des oiseaux de Haute-Normandie, par Frédéric Malvaud et Richard Lery, Ligue pour la protection des oiseaux – Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, nouvelle édition 2005.
- Les mammifères sauvages de Normandie, Groupe mammalogique normand, 2004.
- Atlas des orchidées sauvages de Haute-Normandie, par Michel Démares, Société française d'orchidophilie, 1997.
- Atlas des lépidoptères de Normandie, par Bernard Dardenne, Michel Démares, Georges Hazet, Jean-Paul Quinette, François Radigue – Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie (à paraître en 2007).
- Un inventaire des amphibiens et des reptiles de Normandie est en préparation.
- Tous ces ouvrages peuvent être consultés, empruntés ou achetés au centre documentaire de l'AREHN.



*A éviter : le traitement des bords de champs et de chemins.*

« Connaître pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.  
**Texte** : J.-P. Thorez / AREHN.  
**Photos** : J.-P. Thorez / AREHN et Y. Créau (chevéche).  
 © AREHN, 2005. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.